



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 139 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme pour 2023

Projet de budget-programme pour 2023

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

Missions politiques spéciales

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2023

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour 2023 ([A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#)). À cette occasion, il a reçu un complément d'information et des éclaircissements, ainsi que des réponses écrites datées du 11 août 2022.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 ([A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2023 au titre de 38 missions politiques spéciales et des questions intéressant ces missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq autres additifs¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I à III, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et à la MANUI.

* [A/77/150](#).

¹ [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#) et [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#).



3. Les ressources demandées au titre du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar (groupe thématique I), dont le mandat est arrêté par l'Assemblée générale, sont présentées dans l'additif consacré au groupe thématique I, afin de consolider le montant total des ressources demandées pour l'ensemble des missions politiques spéciales, et le mandat du Bureau sera porté à l'attention de l'Assemblée, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

4. Le Comité consultatif examine les questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal ([A/77/7/Add.1](#)), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI font l'objet de rapports distincts².

II. Exécution du budget en 2021 et 2022 et ressources nécessaires pour 2023

A. Mandat et hypothèses budgétaires

5. Dans sa résolution [2631 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MANUI jusqu'au 31 mai 2023. Le rapport du Secrétaire général comporte des informations sur le plan-programme de la Mission, les hypothèses budgétaires et les résultats escomptés (voir [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#), sect. I.A). Comme indiqué aux paragraphes 2 à 7 de ce rapport, en 2023, la MANUI continuera, entre autres, à offrir ses bons offices, à encourager un dialogue politique sans exclusive, à favoriser la réconciliation et à apporter son appui aux réformes constitutionnelles du Gouvernement et aux processus électoraux. Elle continuera également à promouvoir l'application du principe de responsabilité, la protection des droits humains et la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que l'intégration des questions de genre, en plus d'œuvrer en faveur du développement durable à long terme. En outre, elle apportera son appui à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD).

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de sa mission consistant à conseiller les institutions irakiennes sur le renforcement des processus électoraux, la MANUI soutiendra l'application des recommandations établies sur la base des enseignements communs tirés des élections législatives de 2021, notamment en vue des préparatifs des élections régionales au Kurdistan et de la tenue ou de la préparation des élections aux conseils de province, qui auraient dû être organisées depuis longtemps et qui pourraient avoir lieu en 2023.

B. Informations sur les ressources pour 2021, 2022 et 2023

7. Ayant posé la question, le Comité consultatif s'est vu communiquer des informations sur les ressources demandées pour 2023 pour la MANUI, par rapport aux ressources approuvées pour 2021 et 2022, ainsi que sur les dépenses engagées en 2021 et de janvier à juin 2022, comme indiqué dans le tableau 1.

² [A/77/7/Add.2](#), [A/77/7/Add.3](#), [A/77/7/Add.4](#), [A/77/7/Add.5](#) et [A/77/7/Add.6](#).

Tableau 1

Exécution du budget et montant total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021		2022		2023		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses (de janvier à juin)	Total	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Militaires et personnel de police	5 310,2	5 163,9	5 140,3	3 759,8	4 939,7	–	(200,6)
Personnel civil	80 123,2	77 541,6	79 333,5	39 057,8	75 690,2	–	(3 643,3)
Dépenses opérationnelles	13 643,4	13 160,3	13 199,4	7 842,2	16 474,6	2 520,0	3 275,2
Total	99 076,8	95 865,8	97 673,2	50 659,8	97 104,5	2 520,0	(568,7)

8. En 2021, les dépenses se sont élevées à 95 865 800 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 99 076 800 dollars, soit un taux d'utilisation des crédits de 96,8 %. Au 30 juin 2022, les dépenses s'élevaient à 50 659 800 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 97 673 200 dollars, soit un taux d'utilisation de 51,9 %. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations actualisées sur les dépenses engagées en 2022, lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

C. Ressources proposées pour 2023

9. Comme indiqué dans le tableau 1, les ressources demandées pour la MANUI pour 2023 s'élèvent à 97 104 500 dollars, ce qui représente une diminution nette de 568 700 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Cette diminution est due à la réduction du coût des contrats de services de restauration destinés à l'Unité de gardes des Nations Unies et à la baisse des dépenses de personnel civil, qui s'explique principalement par le fait qu'il est proposé de supprimer 34 emplois de temporaire et de transformer six emplois d'agent(e) recruté(e) sur le plan international en emplois d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, ainsi que par l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel moins élevé pour le personnel recruté sur le plan national. Elle est contrebalancée par une augmentation des dépenses opérationnelles, principalement au titre des installations et infrastructures, des transports terrestres et des voyages officiels (A/77/6 (Sect. 3)/Add.6, par. 30). On trouvera aux paragraphes 54 à 77 du rapport du Secrétaire général un récapitulatif des principaux facteurs contribuant aux variations entre les ressources approuvées pour 2022 et les crédits demandés pour 2023.

1. Militaires et personnel de police

10. Les crédits demandés, d'un montant de 4 939 700 dollars, permettraient de financer le déploiement de 245 membres des contingents, comme en 2022, et de couvrir les dépenses connexes. La diminution de 200 600 dollars (3,9 %) tient principalement à la réduction du coût des rations en raison des nouveaux tarifs contractuels, qui est contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement (ibid., par. 54 et 55).

11. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives au personnel militaire de la MANUI pour 2023.

2. Personnel civil

12. Les ressources demandées au titre du personnel civil, d'un montant de 75 690 200 dollars, représentent une diminution de 3 643 300 dollars (4,6 %), qui s'explique principalement par les éléments suivants : a) le fait qu'il est proposé de supprimer 34 emplois de temporaire, de déclasser trois emplois de temporaire et de transformer six emplois d'agent(e) recruté(e) sur le plan international en emplois d'agent(e) recruté(e) sur le plan national ; b) la baisse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national en raison de l'application d'un pourcentage plus faible pour les dépenses communes de personnel. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses au titre de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan national (ibid., par. 56-61).

13. Un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés figure aux paragraphes 29 à 53 et dans les annexes II et III du rapport du Secrétaire général. L'effectif proposé comprend 773 emplois de temporaire, à savoir 278 emplois soumis à recrutement international (127 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 151 agents du Service mobile), 493 emplois soumis à recrutement national (122 administrateurs recrutés sur le plan national et 371 agents locaux) et 2 Volontaires des Nations Unies, ce qui représente une diminution de 31 emplois par rapport à l'effectif approuvé pour 2022. Les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs sont les suivants : a) création de 3 emplois de temporaire ; b) suppression de 34 emplois ; c) transfert de 31 emplois ; d) réaffectation de 5 emplois ; e) déclassement de 3 emplois ; f) transformation de 6 emplois, comme indiqué au tableau 2.

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Nombre de postes ou d'emplois	Classe
Effectif approuvé pour 2022	804	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 18 P-5, 47 P-4, 53 P-3, 4 P-2, 161 SM, 118 AN, 391 AL et 2 VNU
Effectif proposé pour 2023	773	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 45 P-4, 51 P-3, 5 P-2, 151 SM, 122 AN, 371 AL et 2 VNU
Création	3	1 logisticien(ne) (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (AN) 1 spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (AN) 1 fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 2 ^e classe) (AN)
Suppression	(34)	1 chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (P-5) 1 coordonnateur(trice) (P-4) 1 interprète de terrain (P-3) 1 spécialiste des droits humains (P-3) 1 technicien(ne) en télécommunications (SM) 1 assistant(e) aux systèmes informatiques (SM) 1 assistant(e) (gestion des installations) (SM) 1 assistant(e) (réception et inspection) (SM) 1 assistant(e) (finances) (SM) au Bureau d'appui commun de Koweït 1 traducteur(trice) de terrain (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (AN) 1 analyste de l'information (AN)

	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>
		2 coordonnateurs (adjoints de 1 ^{re} classe) (AN)
		1 assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (AL)
		1 assistant(e) multilingue sur le terrain (AL)
		2 assistants administratifs (AL)
		1 assistant(e) informaticien(ne) (AL)
		1 assistant(e) aux télécommunications (AL)
		1 assistant(e) au courrier (AL)
		1 mécanicien(ne) (groupes électrogènes) (AL)
		1 chauffeur(euse) (AL)
		3 opérateurs de véhicules lourds (AL)
		1 assistant(e) administratif(ve) (AL)
		1 assistant(e) au contrôle des mouvements (AL)
		2 assistants (fournitures) (AL)
		2 assistants (finances) (AL) au Bureau d'appui commun de Koweït
		1 assistant(e) au soutien logistique (AL)
		1 assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (AL)
		1 assistant(e) administratif(ve) (AL)
Transfert	–	1 spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (AN) du Bureau du (de la) Chef de cabinet au Groupe des questions de genre
		1 spécialiste des droits humains (P-4) de Kirkouk à Bagdad
		1 agent(e) de coordination de la sécurité (P-3) de Mossoul à Bagdad
		1 coordonnateur(trice) des mesures de sécurité sur le terrain (adjoint de 1 ^{re} classe) (P-2)
		1 spécialiste de la sécurité (adjoint(e) de 2 ^e classe) (AN) de Bagdad à Mossoul
		1 agent(e) de sécurité auxiliaire (P-2) d'Erbil à Bassora
		3 agents de protection rapprochée (SM) à Bagdad, dont 2 en provenance de Mossoul et 1 de Kirkouk
		11 emplois de temporaire, dont 1 P-5 (analyste principal(e) de l'information, affaires politiques), 1 P-4 (analyste de l'information), 3 P-3 (1 analyste de l'information, 1 spécialiste des questions politiques et 1 économiste), 5 administrateurs recrutés sur le plan national [2 analystes de l'information et 3 analystes de l'information (adjoints de 1 ^{re} classe)] et 1 agent(e) local(e) [assistant(e) administratif(ve)] du Groupe conjoint de l'analyse au Bureau des affaires politiques et de l'analyse
		1 spécialiste adjoint(e) (qualité de vie) (AN) du Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission au Groupe de la gestion des installations intégrées et des questions de qualité de vie
		4 emplois de temporaire dont 1 assistant(e) (voyages) (AL), 1 assistant(e) (liaison) (AL) et 2 assistants d'équipe (AL) du Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission à la Section des ressources humaines
		1 spécialiste des finances et du budget (P-3) d'Erbil à Bagdad
		1 assistant(e) (achats) (SM) de Bagdad à Erbil
		1 assistant(e) (achats) (AL) de Koweït à Erbil
		1 technicien(ne) du génie (SM) d'Erbil à Mossoul

	Nombre de postes ou d'emplois	Classe
		1 assistant(e) (transports) (SM) de Bagdad à Erbil
		1 assistant(e) (fournitures) (AL) de Bagdad à Mossoul
Réaffectation	–	1 emploi d'agent(e) de sécurité (SM) qui deviendrait un emploi de spécialiste de la sécurité incendie (SM)
		1 emploi de fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (AN) qui deviendrait un emploi de fonctionnaire du protocole (AN)
		1 emploi de fonctionnaire adjoint du protocole (AN) qui deviendrait un emploi d'attaché(e) de liaison (AN)
		1 emploi d'auxiliaire au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (AN) qui deviendrait un emploi de spécialiste des questions d'environnement (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (AN)
		1 emploi d'assistant(e) administratif(ve) (AL) qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (finances) (AL)
Reclassement	–	1 emploi de juriste hors classe qui passerait de P-5 à P-4
		1 emploi de spécialiste des questions politiques qui passerait de P-4 à P-3
		1 emploi de spécialiste des droits humains (P-4) qui deviendrait un emploi de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2)
Transformation	–	1 emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) qui deviendrait un emploi de spécialiste des questions politiques (AN)
		1 emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (SM) qui deviendrait un emploi de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (AN)
		1 emploi de technicien(ne) véhicules (SM) qui deviendrait un emploi d'administrateur(trice) chargé(e) du transport (adjoint(e) de 2 ^e classe) (AN)
		1 emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (SM) qui deviendrait 1 emploi d'agent(e) de la régulation des mouvements (adjoint(e) de 2 ^e classe) (AN)
		1 emploi d'assistant(e) (fournitures) (SM) qui deviendrait un emploi de spécialiste de l'approvisionnement (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (AN)
		1 emploi d'assistant(e) (transports) (SM) qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (transports) (AL)

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

14. Le Comité consultatif s'est vu communiquer les informations ci-après sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs :

a) Il est proposé de supprimer trois emplois d'assistant(e) (finances) au Bureau d'appui commun de Koweït (1 agent(e) du Service mobile et 2 agents locaux), afin d'obtenir une répartition plus équilibrée des effectifs du Bureau d'appui et de ses clients, certaines propositions visant à supprimer six emplois au sein de la MANUA et de la MANUI et à recréer ces postes dans quatre autres missions politiques spéciales. **Le Comité consultatif réaffirme que le Bureau d'appui commun de Koweït n'est pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée générale. Il rappelle que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir l'approbation de l'Assemblée (voir A/76/7/Add.1, par. 62).**

Il recommande donc de ne pas approuver la suppression proposée de trois emplois d'assistant(e) (finances) (1 agent(e) du Service mobile et 2 agents locaux) au Bureau d'appui commun de Koweït. On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales ([A/77/7/Add.1](#)) des observations supplémentaires sur le Bureau d'appui commun de Koweït.

b) Il est également proposé de supprimer un emploi de spécialiste des droits humains (P-3), situé à Bagdad. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que depuis que cet emploi était devenu vacant le 1^{er} août 2021, les fonctions y afférentes avaient été assurées de manière adéquate par le personnel en poste au Bureau des droits de l'homme, le (la) titulaire ayant pris un congé spécial sans traitement. **Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la suppression proposée, mais il note qu'il a été indiqué que l'emploi était vacant alors que le (la) titulaire était en congé spécial sans traitement, et il compte que toutes les dispositions pertinentes du Statut et du Règlement du personnel seront dûment appliquées.**

Transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national

15. Le Secrétaire général propose de transformer six emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national : un emploi de P-3 qui deviendrait un emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national au Bureau des affaires politiques et de l'analyse et cinq emplois d'agent(e) du Service mobile qui deviendraient quatre emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et un emploi d'agent(e) local(e) au sein de l'appui à la Mission. Le Comité consultatif note qu'il est en outre proposé de supprimer 25 emplois soumis à recrutement national, dont 21 emplois d'agent(e) local(e), aux fins principalement de la restructuration de l'appui à la Mission (voir par. 17 ci-dessous). Comme suite à ses questions, il a été informé qu'en dépit des suppressions proposées, la proportion des emplois soumis à recrutement national par rapport à l'effectif de la MANUI augmenterait, passant de 63,6 % en 2022 à 64,0 % en 2023, comme indiqué dans le projet de budget. **Le Comité consultatif note que les emplois soumis à recrutement national sont les plus touchés par la restructuration et les suppressions proposées. Il compte que la Mission poursuivra les efforts qu'elle mène afin de promouvoir la transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national et le renforcement des capacités, et qu'elle présentera des propositions à cet égard dans ses futurs projets de budget.** On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales ([A/77/7/Add.1](#)) des observations supplémentaires à ce sujet.

Restructuration

16. Le Secrétaire général propose de procéder aux restructurations structurelles suivantes :

a) La création du Bureau des affaires politiques et de l'analyse, par la fusion du Groupe conjoint de l'analyse avec le Bureau des affaires politiques. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'en disposant à la fois de rapports et d'analyses en temps réel sur l'actualité politique ainsi que d'analyses approfondies à long terme sur la planification politique et d'analyses stratégiques, la MANUI serait mieux à même de comprendre les liens entre l'évolution de la situation politique et économique et les conflits. En outre, la fusion des services faciliterait le partage d'analyses politiques intégrées et contextuelles avec d'autres entités des Nations Unies présentes en Iraq. **Le Comité consultatif compte que le renforcement des capacités analytiques du Bureau des affaires politiques et de l'analyse**

permettra de soutenir et d'éclairer les travaux de la MANUI et des autres entités des Nations Unies présentes en Iraq (voir également par. 17 ci-dessous).

b) La création d'une structure d'appui à la Mission reposant sur deux piliers, à savoir le pilier Gestion des opérations et des ressources et le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, qu'il est proposé de créer par le regroupement des piliers Gestion de la chaîne d'approvisionnement et Gestion de la prestation de services. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le regroupement entraînerait une diminution nette de 36 emplois de temporaire. Il a été considéré qu'une structure simplifiée serait mieux adaptée à une mission comme la MANUI et renforcerait l'efficacité de ses opérations, sachant notamment que la Mission est entrée dans une phase d'entretien, avec l'achèvement de grands projets de construction. Le Comité a en outre été informé que le Département de l'appui opérationnel était en train d'élaborer des principes directeurs propres aux missions politiques spéciales pour les aider à déterminer les structures, les fonctions et les ressources adaptées à leurs besoins, tout en maintenant le respect des normes et en assurant la séparation des tâches. On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/77/7/Add.1) des observations supplémentaires concernant les structures d'appui aux missions.

c) Le rattachement de la Section des achats, du Groupe de la gestion des marchés et du Groupe de la formation au pilier Gestion des opérations et des ressources.

d) La scission de la Section du génie et de la gestion des installations en deux entités, à savoir la Section du génie et le Groupe de la gestion des installations intégrées, afin de répondre à la nécessité de disposer d'une section consacrée aux installations et à la qualité de vie qui fournira des services à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres clients qui sont hébergés et qui travaillent dans le complexe intégré de Bagdad (voir également par. 34 ci-dessous).

17. Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que les reconfigurations et les modifications d'effectifs proposées visaient à améliorer les gains d'efficacité en simplifiant les modalités de fonctionnement, à tirer parti des ressources en personnel existantes, compte tenu des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et des nouvelles réalités sur le terrain et à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, afin de repérer les possibilités de transformer des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national. **Le Comité consultatif prend note de l'approche stratégique adoptée par la Mission pour rationaliser ses structures et ses ressources, obtenir des gains d'efficacité dans le cadre de l'exécution de son mandat et s'adapter à l'évolution des circonstances, notamment en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et en s'employant à transformer des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national. Il compte que le Secrétaire général fournira des informations actualisées concernant la restructuration, notamment sur les enseignements qui en ont été tirés, dans le prochain projet de budget.**

Emplois de temporaire vacants

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 20 juillet 2022, 31 emplois de temporaire (4 agents du Service mobile, 8 administrateurs recrutés sur le plan national et 19 agents locaux) étaient vacants depuis deux ans ou plus. Il est proposé d'en supprimer 8 (1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 7 agents locaux) en 2023 ; 7 de ces emplois (1 agent(e) du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et

3 agents locaux) avaient été pourvus ou étaient en train de l'être ; 9 (1 agent(e) du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 agents locaux) étaient à différents stades de recrutement ; pour 7 de ces emplois (2 agents du Service mobile et 5 agents locaux), le recrutement n'avait pas été lancé. **Le Comité consultatif prend note avec préoccupation du nombre d'emplois vacants depuis longtemps, notamment dans les catégories du personnel recruté sur le plan national. Il compte que les emplois vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.** On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/77/7/Add.1) des observations supplémentaires à ce sujet.

Taux de vacance

19. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les taux de vacance et les postes approuvés, les taux de vacance effectifs pour 2022, les taux de vacance effectifs au 30 juin 2022 et les taux de vacance moyens de janvier à juin 2022, ainsi que sur les effectifs proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2023 pour la MANUI (voir tableau 3). Il note que les taux de vacance budgétisés sont inférieurs aux taux réels observés au 30 juin 2022 et aux taux moyens du premier semestre de 2022 pour toutes les catégories. **Le Comité consultatif compte que des éclaircissements supplémentaires concernant les taux de vacance budgétisés seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.** On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/77/7/Add.1) des observations supplémentaires à ce sujet.

Tableau 3
Effectifs et taux de vacance (2022-2023)

Catégorie	Effectif approuvé pour 2022	Taux de vacance approuvé pour 2022 (pourcentage)	Taux de vacance au 30 juin 2022 (pourcentage)	Taux de vacance moyen de janvier à juin 2022 (pourcentage)	Effectif proposé pour 2023	Taux de vacance budgétisé pour 2023 (pourcentage)
Personnel recruté sur le plan international	293	8	12	12	278	8
Administrateurs recrutés sur le plan national	118	9	14	14	122	9
Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	391	7	12	11	371	7
Volontaires des Nations Unies	2	—	—	—	2	—

20. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 14 a) ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs de la MANUI pour 2023.**

3. Dépenses opérationnelles

21. Les ressources demandées pour 2023 au titre des dépenses opérationnelles s'élèvent à 16 474 600 dollars, soit une augmentation de 3 275 200 dollars par rapport aux crédits ouverts en 2022, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des dépenses afférentes aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures, essentiellement en raison de la rénovation prévue du bureau du Koweït ; ii) transports terrestres, en raison du remplacement de deux autobus blindés de taille moyenne dont

la durée d'utilité est dépassée ; c) voyages officiels, du fait de l'augmentation prévue du nombre de réunions et d'activités en présentiel nécessaires à la mise en œuvre efficace du mandat. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses (voir tableau 4), plus précisément sur les dépenses effectives et le montant des crédits ouverts pour 2021, les crédits ouverts pour 2022 et les dépenses au 30 juin 2022, ainsi que sur les prévisions de dépenses pour 2023.

Tableau 4

Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021		2022		2023	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses (de janvier à juin)	Total	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)
Dépenses opérationnelles						
Experts	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	255,2	74,3	136,8	127,0	325,2	188,4
Voyages officiels	1 015,8	351,3	773,0	272,2	1 133,0	360,0
Installations et infrastructures	3 241,4	4 100,1	3 488,2	2 601,6	6 746,4	3 258,2
Transports terrestres	735,8	1 174,8	535,5	322,6	1 056,5	521,0
Opérations aériennes	3 162,1	3 318,3	3 226,1	2 564,2	3 150,5	(75,6)
Communications et informatique	2 874,8	3 203,2	2 692,4	1 547,9	2 707,0	14,6
Santé	280,0	255,7	324,5	105,5	334,9	10,4
Fournitures, services et matériel divers	2 078,3	682,8	2 022,9	301,2	1 021,1	(1 001,8)
Total	13 643,4	13 160,3	13 199,4	7 842,2	16 474,6	3 275,2

Consultants et services de consultants

22. Les ressources demandées au titre des consultants et services de consultants s'élèvent à 325 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 188 400 dollars (137,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que cette augmentation tenait principalement aux crédits supplémentaires demandés pour financer le recours à des compétences spécialisées sur des questions techniques, telles que l'économie politique, l'accent étant mis sur le partage des ressources, le fédéralisme et la gouvernance du secteur pétrolier ; la prévention des conflits et les groupes armés ; la réconciliation, la modification de la Constitution et les grands processus législatifs ; la fourniture de services de santé mentale pour le personnel de la Mission (voir par. 23 ci-dessous). Les dépenses se sont établies à 74 300 dollars en 2021 et à 127 000 dollars au 30 juin 2022, contre des crédits ouverts de 255 200 dollars en 2021 et de 136 800 dollars en 2022. **Le Comité consultatif réaffirme que le recours à des consultants doit être limité au strict minimum et que les activités de base doivent être exécutées en interne (A/75/7/Add.7, par. 19). Compte tenu des ressources dont dispose la Mission, en particulier dans les principaux domaines relevant de son mandat, de la nécessité de renforcer les compétences internes (voir également par. 15 ci-dessus) et du faible niveau des dépenses engagées en 2021 et au cours des six premiers mois de 2022, il recommande une réduction de la hausse proposée au titre des consultants et services de consultants de 20 %, soit 37 700 dollars.**

23. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MANUI avait fait appel à société externe pour assurer des services de soutien psychosocial au personnel à compter d'avril 2022, étant donné que le Groupe de l'orientation du personnel de la Mission n'avait pas les moyens de fournir des services adéquats aux près de 2 500 membres du personnel de la MANUI, de l'UNITAD et des équipes de pays des Nations Unies travaillant dans huit bureaux en Iraq et au Koweït (voir également A/76/7/Add.6, par. 14). L'externalisation des services de conseil représente un coût de 81 700 dollars par an, ce qui représente une économie annuelle de 91 600 dollars, par rapport au coût du poste de conseiller(ère) du personnel (P-3), supprimé en 2022, qui assurait ces services. En outre, dans le cadre de ce nouveau dispositif, le personnel a le choix entre huit conseillers, tous titulaires d'un doctorat et forts d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle. Leurs services sont accessibles dans différentes langues, dont l'anglais, l'arabe et le kurde. Au cours des deux premiers mois d'activité, 18 personnes ont fait appel à ces services et la MANUI prévoit une augmentation de leur utilisation dans un avenir proche. Le Comité a également été informé que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait déjà externalisé les services de soutien psychosocial, mais qu'aucune autre mission n'avait adopté cette solution au moment de la rédaction du présent rapport. **Le Comité consultatif estime que l'externalisation des services de soutien psychosocial présente des avantages et compte que la MANUI communiquera son analyse coûts-avantages et les enseignements tirés de l'expérience aux autres missions pour qu'elles les examinent, en tenant compte de leur environnement opérationnel et de leurs besoins particuliers.**

Voyages officiels

24. Les crédits demandés, d'un montant de 1 133 000 dollars, soit une augmentation de 360 000 dollars (46,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022, permettraient de financer les voyages officiels (hors formation) (720 400 dollars) et les voyages liés à la formation (412 600 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant proposé reflétait la reprise des voyages effectués dans la zone de la Mission pour la tenue de réunions en présentiel avec les interlocuteurs nationaux, qui sont essentielles et attendues aux fins de la mise en œuvre efficace du mandat, et qu'il avait également été tenu compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. En outre, le coût des programmes de formation en présentiel a augmenté, en particulier pour le personnel recruté sur le plan national. Le Comité note que, d'après les informations qui lui ont été communiquées, il est possible que les dispositions de la circulaire ST/SGB/2009/9, en particulier celles figurant au paragraphe 2.6³, n'aient pas été pleinement prises en compte lors de l'établissement du budget relatif aux déplacements ayant pour objet la participation à des conférences et à des réunions annuelles de groupes et de réseaux professionnels. Les dépenses engagées au titre des voyages du personnel se sont établies à 351 300 dollars en 2021 et à 272 200 dollars au 30 juin 2022, contre des crédits ouverts de 1 015 800 dollars en 2021 et de 773 000 en 2022. **Bien qu'il soit conscient de l'importance des déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission, notamment pour ce qui est**

³ Le paragraphe 2.6 de la circulaire ST/SGB/2009/9 est libellé comme suit : « Les fonctionnaires et leurs superviseurs sont encouragés à envisager une grande diversité d'activités de formation et de perfectionnement, à savoir notamment : a) Autoformation (par exemple, lecture de revues et ouvrages spécialisés, formation en ligne, recherches sur l'Internet ou l'intranet, formation par vidéo et autres moyens informatiques) ; b) Formation en groupe (par exemple, cours classiques, séminaires, projets réalisés en équipe, réseautage, visioconférences, réseaux de praticiens et autres réseaux organisés par professions ou fonctions) ; c) Formation individuelle (par exemple, formation par des collègues, services de conseils sur les carrières, encadrement, mentorat, partage des connaissances) ; d) Acquisition d'expérience (par exemple, formation sur le tas, affectations, missions, projets réalisés en équipe, formation à une tâche particulière).

de s'entretenir comme il convient avec les autorités locales et les autres parties prenantes, le Comité consultatif espère que la Mission aura davantage recours aux réunions virtuelles et aux formations en ligne. Compte tenu du faible niveau des dépenses engagées en 2021 et au premier semestre de 2022, il recommande une réduction de la hausse proposée au titre des voyages officiels de 15 %, soit 54 000 dollars. Il souligne également que le calcul des montants à inscrire au budget au titre des voyages doit être pleinement conforme aux dispositions de la circulaire [ST/SGB/2009/9](#) et de l'instruction [ST/AI/2013/3](#).

Installations et infrastructures

25. Les crédits demandés au titre des installations et infrastructures, d'un montant de 6 746 400 dollars, soit une augmentation de 3 258 200 dollars (93,4 %), s'expliquent principalement par les travaux de rénovation et les gros travaux d'entretien prévus dans les locaux situés au Koweït. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les installations n'avaient pas fait l'objet d'importants travaux d'entretien depuis au moins vingt ans et qu'il convenait de les rénover afin d'offrir un environnement sûr et sécurisé et propice au travail. Le coût total des travaux de rénovation est estimé à 2 750 200 dollars. La MANUI a inscrit au projet de budget pour 2023 des crédits d'un montant de 2 000 000 dollars, le montant restant (750 200 dollars) devant être inclus dans le budget de 2024. Le Comité a en outre été informé que la MANUI était responsable de la gestion de ces locaux et que sa contribution initiale était nécessaire compte tenu de l'urgence des travaux. Cependant, il était prévu d'exiger des autres entités ayant du personnel dans le complexe qu'elles contribuent au projet, à mesure que les travaux de rénovation progressent. Le site est actuellement occupé par 121 membres du personnel, dont 83 membres du Bureau d'appui commun de Koweït et 38 membres d'autres entités (37 membres de la MANUI exerçant des fonctions liées aux achats, à l'aviation et aux technologies et d'autres fonctions, et 1 membre de la MANUA chargé(e) des questions de déontologie et de discipline). Le Comité a également été informé que la MANUI avait communiqué avec le pays hôte à ce sujet et qu'aucun autre financement extrabudgétaire n'avait été demandé. **En attendant de connaître la contribution des autres missions aux dépenses de rénovation des locaux de Koweït, le Comité consultatif recommande une réduction de la hausse proposée au titre des installations et infrastructures de 10 %, soit 325 800 dollars. Il compte que des informations supplémentaires sur ce projet seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget, notamment en ce qui concerne les modalités envisagées en matière de partage des coûts et la contribution du pays hôte ou les autres sources de financement extrabudgétaire.**

Fournitures, services et matériel divers

26. Les ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers s'élèvent à 1 021 100 dollars, ce qui représente une diminution de 1 001 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Les dépenses se sont chiffrées à 682 800 dollars en 2021 et à 301 200 dollars au 30 juin 2022, alors que les crédits ouverts s'élevaient à 2 078 300 dollars pour 2021 et à 2 022 900 dollars pour 2022. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2021 et au cours des six premiers mois de 2022, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (soit 51 100 dollars) le montant des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers.**

27. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 20, 22, 24, 25 et 26 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du

Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles pour 2023 pour la MANUI soient approuvées.

D. Questions diverses

Recouvrement des coûts

28. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la MANUI apportait un soutien à l'équipe de pays des Nations Unies, selon le principe du recouvrement des coûts, pour la fourniture des services suivants :

a) Les services de sécurité, dans les locaux où la MANUI accueille l'équipe de pays des Nations Unies. Les montants à recouvrer sont calculés en fonction de la présence de chaque entité dans les locaux situés à Bagdad, Kirkouk, Erbil, Bassora et au Koweït ;

b) Les services communs, notamment le nettoyage, l'évacuation et l'élimination des eaux usées, l'enlèvement des ordures ménagères, les services collectifs de distribution, les services de maintenance, l'approvisionnement en eau en vrac, carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes dans les locaux de la MANUI, les services Internet et l'entretien des extincteurs. Ces coûts sont additionnés et calculés en se basant sur la surface occupée ou les unités d'hébergement. Le recouvrement des coûts des services de gestion des locaux a augmenté au fil des ans pour l'équipe de pays des Nations Unies, tandis que les coûts unitaires ont diminué, en raison des gains d'efficacité et de la baisse des coûts contractuels ;

c) D'autres services ad hoc fournis à l'équipe de pays des Nations Unies, selon le principe du paiement à l'utilisation, notamment dans les domaines suivants : utilisation des moyens aériens, services d'appui informatique, traitement des visas, services médicaux, fourniture de carburant pour les véhicules à moteur, immatriculation et renouvellement des véhicules, et transport terrestre. Le recouvrement des coûts de ces services ne cesse de diminuer, ce qui tient au fait que les entités des équipes de pays des Nations Unies s'organisent par leurs propres moyens.

29. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les montants recouvrés et dépensés pour les années 2019 à 2021, comme indiqué dans le tableau 5.

Tableau 5
Recouvrement des coûts (2019-2021)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Année		
	2019	2020	2021
Produits	10 900	11 300	12 100
Dépenses	(8 800)	(8 300)	(10 000)
Solde	2 100	3 000	2 100

30. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera systématiquement figurer des informations ventilées sur le recouvrement des coûts dans ses futurs projets de budget, en précisant les services fournis aux différentes entités et les montants recouvrés (voir également [A/76/7/Add.6](#),

par. 29). On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/77/7/Add.1) des observations supplémentaires à ce sujet.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

31. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours des trois dernières années, la composition du personnel civil de la MANUI était restée la même, à savoir 79 % d'hommes et 21 % de femmes. En 2022, la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs (P-2 à P-5) a cependant augmenté, bien que légèrement. Le Comité a également été informé que, grâce à ses échanges constants avec les pays fournisseurs de contingents, le pourcentage de femmes faisant partie du personnel en tenue de la MANUI était passé à 10 %. **Le Comité consultatif compte que de plus amples efforts seront faits pour lutter contre le déséquilibre entre les genres dans les effectifs de la MANUI et que tous les futurs projets de budget comprendront des informations actualisées à ce sujet (voir également A/76/7/Add.7, par. 31 et A/75/7/Add.7, par. 16).** On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/77/7/Add.1) des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Représentation géographique

32. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la représentation géographique du personnel recruté sur le plan international. Au 30 juin 2022, 82 personnes (32 %) étaient originaires des États d'Asie et du Pacifique ; 68 (26 %) des États d'Europe occidentale et autres États ; 51 (20 %) des États d'Afrique ; 37 (14 %) des États d'Europe orientale ; 14 (5 %) des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 6 (2 %) d'autres États. Le Comité note que tous les postes de Secrétaire général adjoint, de Sous-Secrétaire général et de la classe D-2 étaient occupés par des personnes originaires des États d'Europe occidentale et autres États, et que les postes des classes P-5 et D-1 étaient aussi principalement occupés par des titulaires provenant des mêmes États. **Le Comité consultatif prend acte de la répartition géographique du personnel de la MANUI et espère bien que des efforts supplémentaires seront faits pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi le personnel occupant des postes de rang élevé (classe D-1 et au-delà), et que des informations actualisées seront communiquées à ce sujet dans tous les futurs projets de budget.** On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/77/7/Add.1) et au chapitre I de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/7) des observations supplémentaires sur la représentation géographique.

Complexe intégré de Mossoul

33. En réponse à une demande, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a élaboré un projet d'hébergement de toutes les entités des Nations Unies basées à Mossoul, fondé sur le principe du partage des coûts, dans le cadre duquel il est prévu d'agrandir le complexe qui accueille actuellement les bureaux de la MANUI à Mossoul. Le coût total pour la MANUI est de 1 157 200 dollars, dont un montant de 638 000 dollars perçu sous forme de crédit pour les travaux de construction entrepris par la MANUI dans ses locaux actuels, qui seront intégrés dans le nouveau complexe. En conséquence, la MANUI devra verser au HCR une contribution ponctuelle d'un montant net de 519 200 dollars en 2023. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées seront communiquées au**

sujet du projet de complexe intégré de Mossoul dans le prochain projet de budget.

Complexe intégré des Nations Unies à Bagdad

34. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MANUI respectait le calendrier prévu pour achever la construction et la rénovation du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad d'ici au 31 décembre 2022. Le projet est financé par des contributions volontaires du pays hôte et d'autres donateurs. Au 31 mai 2022, 50 760 600 dollars avaient été alloués au fonds d'affectation spéciale, dont des intérêts d'un montant de 3 965 600 dollars. Un montant de 54 317 100 dollars avait été dépensé pour différents projets de rénovation, ce qui laissait un solde non utilisé de 409 100 dollars.
